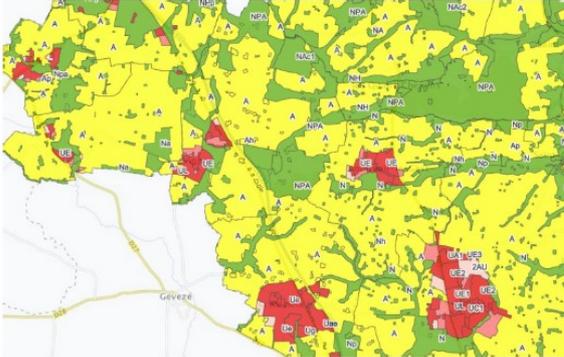


  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**CNIG**  
Comité national de  
l'urbanisme géographique



*Prescriptions nationales pour la  
dématisation des documents  
d'urbanisme*

**PLAN LOCAL D'URBANISME**



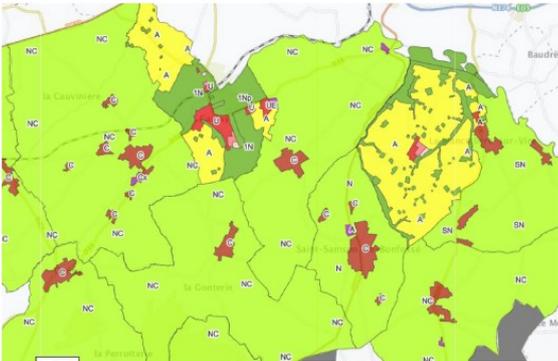
**Standard CNIG PLU  
v2024**

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**CNIG**  
Comité national de  
l'urbanisme géographique



*Prescriptions nationales pour la  
dématisation des documents  
d'urbanisme*

**CARTE COMMUNALE**



**Standard CNIG CC  
v2024**

# HISTORIQUE

- ◆ Recommandations CNIG 2006, Cahier des charges 2007
- ◆ Révisions : 2010, 2012, avril 2013
- ◆ Ordonnance du 19 déc 2013 créant le Géoportail de l'urbanisme
- ◆ Révisions : octobre 2014 (détaille les PLUi et les CSMD)
- ◆ GPU v1 : mai 2015, GPU v2 : juin 2016
- ◆ Décembre 2015 : réforme et recodification du code de l'urbanisme
- ◆ Standard PLU/CC v2017
- ◆ L'ordonnance n° 2021-1310, Loi Climat et Résilience (2021)
- ◆ GPU v4.3 août 2022
- ◆ Révisions du standard PLU/CC v2022 (*juin 2021 à septembre 2022*)
- ◆ Elaboration du standard SRU niv. 1 v2022 (*avril 2020 à août 2022*)
- ◆ => Standard PLU/CC v2022-10
- ◆ GPU v4.8 décembre 2023
- ◆ **Révision du standard PLU/CC : octobre 2022 à décembre 2023**

# CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- ◆ Directive européenne Inspire

  - Annexe III, thème 4 « Usage des sols »

- ◆ Loi pour une république numérique

  - Les données d'urbanisme sont ouvertes

- ◆ L'ordonnance n° 2021-1310

  - redéfinit les conditions d'entrée en vigueur des DU à compter du **01/01/2023**

  - La **publication sur le GPU devient la modalité de publicité** conférant à l'acte approuvant le SCoT ou PLU et au document lui-même, associés à leur transmission au préfet, **leur caractère exécutoire**.

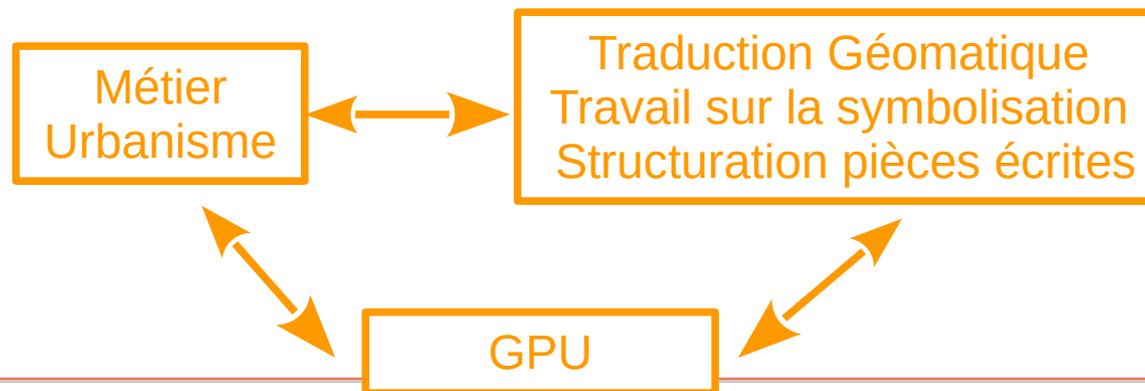
  - décret d'application n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

- ◆ Loi Climat et Résilience

  - entraîne des évolutions à prendre en compte dans les standards SCoT et PLU/CC

# COMMISSION DES STANDARDS CNIG DDU

- ◆ Pilotage DGALN et animation CEREMA
- ◆ Participants :
  - Collectivités
  - Bureaux d'études et agences urba
  - Projet GPU : IGN et Bureaux métier QV3, QV4
  - Services de l'Etat
  - Entreprises
- ◆ 3 sous-groupes en activité :
  - **SG1 Évolutions de la réglementation**
  - SG5 Symbolisation
  - SG6 Structuration du règlement d'urbanisme



# ENJEUX de la version v2024 :

- ◆ Suivre les évolutions du code de l'urbanisme
- ◆ Participer à ce que le GPU devienne la Plateforme nationale de l'urbanisme
- ◆ Faciliter la relation GPU  $\Leftrightarrow$  @ctes
- ◆ Améliorer ponctuellement le standard sur quelques points techniques / éditoriaux

**geoportail-urbanisme**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

A propos Cartographie Recherche avancée Services Aide

44850 Ligné

ou recherche

**LIGNE (44082)**

Fiche détaillée à la parcelle

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LIGNE, dont la dernière procédure a été approuvée le **08/09/2022**.

- Ø Zone de sensibilité archéologique
- 🏛️ Zone classée Ua, Secteur urbain historique
- 📄 Ensemble des pièces écrites >
- 📄 Téléchargez l'archive complète
- ℹ️ Plus d'informations
- 📄 Documents antérieurs

lon : -1.376736  
lat : 47.412037

200 m

© IGN - 2019 - copie et reproduction interdite

# PRINCIPALES ÉVOLUTIONS v2022-10 => v2024

- ◆ **Normalisation du contenu du répertoire 0\_Procédure => nomenclature**
- ◆ **Suivi de la réglementation, évol. du code de l'urba => Ajout de codifications**
  - *Ajout de codifications de prescriptions*
    - 03-03 : *Interdiction de reconstruction à l'identique*
    - 18-15 : *OAP trames vertes et bleues*
    - 18-16 : *OAP zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables*
    - 53-00 : *dérogation à l'article L.111-6 pour l'implantation des constructions le long des grands axes routiers*
  - *Ajout de codifications de destination 47 et 55*
- ◆ **Actualisations « techniques »**
  - *précision sur l'unicité de la valeur de DATAPPRO*
  - *règle de partage de géométrie avec le cadastre accentuée pour les zones et prescriptions*
  - *précisions apportées au contenu de la table DOC\_URBA*
  - *renommage des codifications MC et MJ en MEC et MAJ dans ProcedureUrbaType*
  - *5\_Orientations\_amenagement est renommé 5\_OAP, ainsi que les fichiers pdf*
  - *caractères autorisés dans les champs LIBELONG, LIBELLE, TXT de HABILLAGE\_T*
  - *actualisation des hyperliens vers le nouveau site du CNIG*

# NORMALISATION DU RÉPERTOIRE 0\_PROCÉDURE

- ◆ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les actes relatifs aux procédures d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme **doivent être publiés sur le GPU**
- ◆ La publication sur le GPU devenant **la modalité de publicité de droit commun** pour les délibérations d'approbation des PLU et SCOT, il existe un **nouvel enjeu de lisibilité et d'accessibilité de ces délibérations**.
- ◆ Cette lisibilité est primordiale pour les services chargés du **contrôle de légalité** en DDT / préfecture pour les délibérations et actes ayant fait l'objet de la **télétransmission via la relation GPU <=> @CTES**.
- ◆ Le SG1 a normalisé la dénomination de tous les actes de procédure urba.

Ce qui s'est traduit par la révision du répertoire 0\_Procedure dans le standard CNIG PLU/CC

# NORMALISATION DU RÉPERTOIRE 0\_PROCÉDURE

## Syntaxe des pièces de 0\_Procédure

Les fichiers du répertoire 0\_Procédure respectent la dénomination normalisée :  
 <INSEE ou SIREN>\_<DATEDOC>\_<DESIGNATION>\_<NOMPROC>\_<DATAPPRO>[\_<codeDU>]

<DATEDOC> correspond à la date de signature ou de validation du document

<DESIGNATION> respecte la nomenclature des pièces de procédure

<NOMPROC> correspond au code [ProcédureUrbaType](#)

Nomenclature des pièces de procédure	Pièce	Nomenclature
Actes d'engagement	Délibération de prescription	<u>delib_prescription</u>
	Délibération d'engagement	<u>delib_engagement</u>
	Délibération / Arrêté définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation	<u>delib_objectifs_modalites</u> <u>arrete_objectifs_modalites</u>
Actes de vie de la procédure	Délibération d'arrêt du document d'urbanisme	<u>delib_arret</u>
	Délibération relative au débat sur le PADD	<u>delib_debat_padd</u>
Actes d'approbation	Délibération d'approbation	<u>delib_approbation</u>
	Décret prononçant la déclaration d'utilité publique	<u>decret_dup</u>
	Arrêté prononçant la déclaration d'utilité publique	<u>arrete_dup</u>
	Décision prononçant la déclaration de projet	<u>decision_declaration_projet</u>
	Délibération prononçant la déclaration de projet	<u>delib_declaration_projet</u>
	Délibération mettant en compatibilité le plan	<u>delib_mec</u>
	Arrêté mettant en compatibilité le plan	<u>arrete_mec</u>
Annexes utiles à l'exercice du contrôle de légalité	Arrêté de mise à jour des annexes	<u>arrete_maj_annexes</u>
	Décision de réalisation d'une évaluation environnementale	<u>decision_eval_env</u>
	Avis des personnes publiques associées	<u>avis_ppa</u>
Autres pièces	Avis de la commission d'évaluation environnementale	<u>avis_eval_env</u>
	Cette nomenclature autorise l'usage de nouvelles désignations à condition qu'elles ne soient pas déjà répertoriées. Une désignation ne doit comprendre ni majuscule, ni caractère accentué, et les espaces doivent être remplacés par des underscore "_". Exemple : <u>arrete_enquete_publicque</u>	

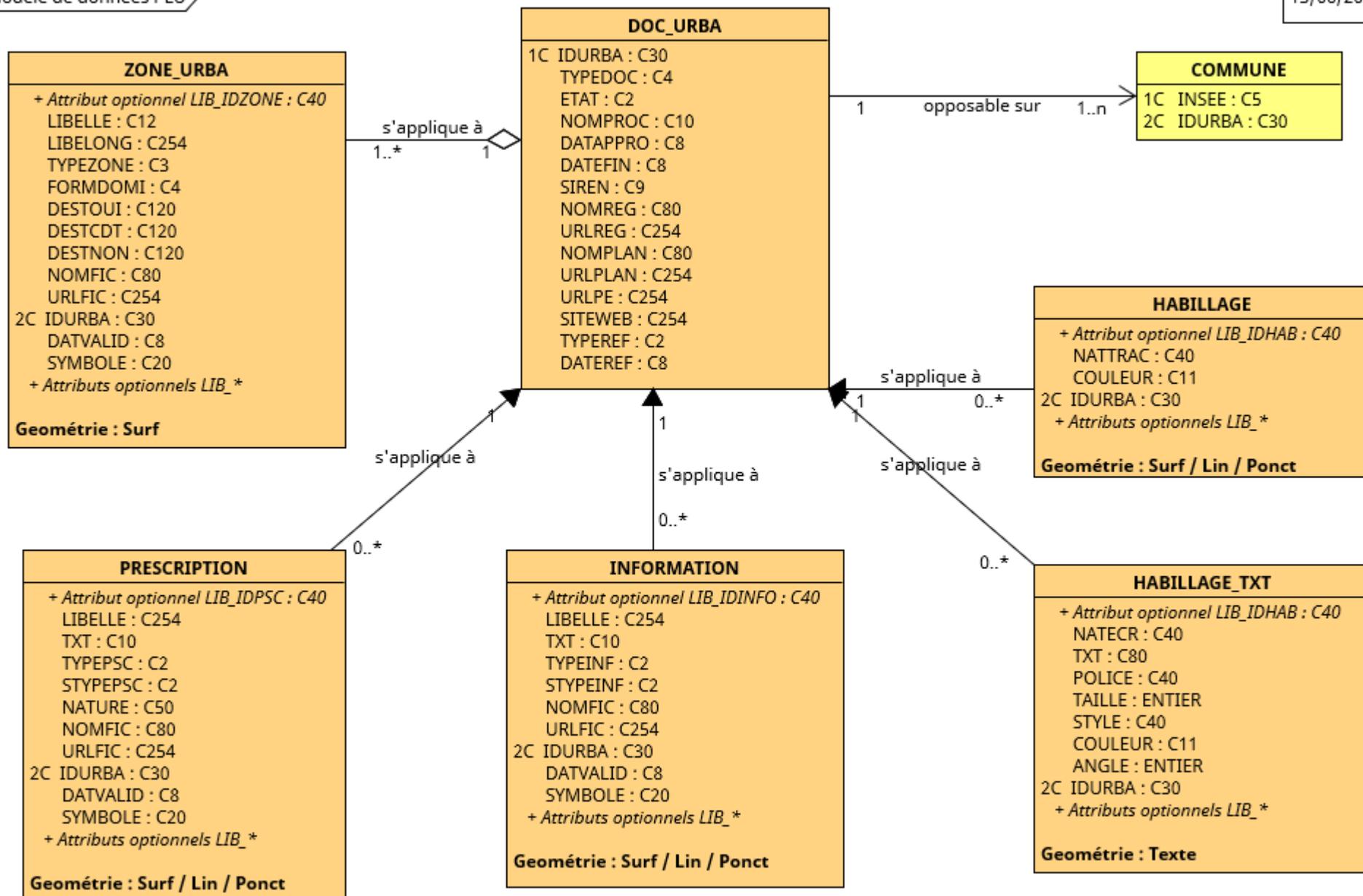
# CODIFICATION PRÉCISE, MILLÉSIMÉE

PrescriptionUrbaType		Millésime : 2023-12		
Définition		Type de prescription figurant dans un document d'urbanisme	Attributs TYPEPSC et STYPEPSC	
Code	Sous Code	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
01	00	Espace boisé classé	<a href="#">L113-1</a>	<a href="#">R151-31</a> 1°
01	01	Espace boisé classé à protéger ou conserver	<a href="#">L113-1</a>	<a href="#">R151-31</a> 1°
01	02	Espace boisé classé à créer	<a href="#">L113-1</a>	<a href="#">R151-31</a> 1°
01	03	Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral	<a href="#">L121-27</a>	
02	00	Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		<a href="#">R151-31</a> 2° et <a href="#">R151-34</a> 1°
02	01	Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		<a href="#">R151-31</a> 2°
02	02	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		<a href="#">R151-34</a> 1°
03	00	Secteur avec disposition de reconstruction / démolition	<a href="#">L151-10</a>	<a href="#">R151-34</a> 3°
03	01	<b>[réservé aux cartes communales]</b> Secteur dans lequel la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée		<a href="#">R161-7</a>
03	02	Interdiction de restauration de bâtiment dont il reste l'essentiel des murs porteurs	<a href="#">L111-23</a>	
03	03	<b>Interdiction de reconstruction à l'identique</b>	<a href="#">L111-15</a>	
04	00	Périmètre issu des PDU sur obligation de stationnement	<a href="#">L151-47</a> dernier alinéa	
05	00	Emplacement réservé <i>Remarque</i> : sauf lot de données antérieurs au standard v2017, utiliser impérativement les sous-codes suivants	<a href="#">L151-41</a> 1° à 3°	<a href="#">R151-34</a> 4°, <a href="#">R151-38</a> 1°, <a href="#">R151-43</a> 3°, <a href="#">R151-48</a> 2°, <a href="#">R151-50</a> 1°
05	01	Emplacement réservé aux voies publiques	<a href="#">L151-41</a> 1°	<a href="#">R151-48</a> 2°
05	02	Emplacement réservé aux ouvrages publics	<a href="#">L151-41</a> 1°	<a href="#">R151-50</a> 1°
05	03	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	<a href="#">L151-41</a> 2°	<a href="#">R151-34</a> 4°

# MODÈLE DE DONNÉES : inchangé

Modèle de données PLU

13/06/2022



# ACCOMPAGNEMENT DU STANDARD

- ◆ GT CNIG DDU à l'écoute des questionnements

- Communauté d'utilisateurs active
- Nouvel outil en 2024 : Github PLU (domaine CNIG )

- ◆ Tableau de suivi des évolutions

- référence 238 évolutions → du standard depuis avril 2014

Date	Standard	Version N-1	Version	Page CC	Page PLU	nature	Evolution
04/10/23	PLU & CC	v2022-10		\$4.3	\$4.3	amélioration	caractères autorisés dans les champs LIBELONG, LIBELLE, TXT de HABILLAGGE_T
28/09/23	PLU & CC	v2022-10		\$4.3	\$4.3	amélioration	révision du contenu du répertoire 0_Procédure
28/09/23	PLU	v2022-10			\$4.3	amélioration	5_Orientations_amenagement est renommé 5_OAP, ainsi que les fichiers pdf
28/09/23	PLU & CC	v2022-10		\$3.2	\$3.3	amélioration	renommage des codifications MC et MJ en MEC et MAJ dans ProcédureUrbaType
13/09/23	PLU	v2022-10			p30 \$3.3	amélioration	ajout PRESC 03-03 : Interdiction de reconstruction à l'identique
17/08/23	PLU	v2022-10			p29 \$3.3	amélioration	ajout destination 47 : "lieux de culte" et 55 : "cuisine dédiée à la vente en ligne"
16/05/23	PLU	v2022-10			p32 \$3.3	amélioration	ajout PRESC 18-15 18-16 18-53 (TVB, Zone accélération EnR, dérogation à l'article L.111-6)
21/04/23	PLU & CC	v2022-10		\$3.1	\$3.2	amélioration	précisions apportées au contenu de la table DOC_URBA
20/04/23	PLU & CC	v2022-10		\$3.2	\$3.3	amélioration	n° correspond au numéro de la procédure depuis la dernière élaboration ou révision générale
20/04/23	PLU & CC	v2022-10		p32 \$4.3	p47 \$4.3	amélioration	possibilité d'accents et d'espaces dans les champs LIBELLE
20/04/23	PLU	v2022-10			\$4.1	amélioration	règle de partage de géométrie avec le cadastre accentuée pour les zones et prescriptions
14/04/23	PLU & CC	v2022-10		toutes	toutes	amélioration	précision sur l'unicité de la valeur de DATAPPRO
12/01/23	PLU & CC	v2022-10		toutes	toutes	correction	actualisation des hyperliens vers le nouveau site du CNIG

- ◆ Ressources :

- gabarits, jeu-test, etc.
- modèle de xml pour les métadonnées
- propositions de symbolisation pour les nouvelles codifications

- ◆ Pages CNIG dédiées (GT DDU et ressources)

- ◆ Forum sur Géorezo

- ◆ Réponse aux mails adressés au CNIG

=> Assistance en continu

# CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

- ◆ Une nouvelle version du standard PLU / CC
  - sans évolution pour les données géographiques
  - adaptée aux évolutions réglementaires et aux nouveaux cas d'utilisations des pièces littérales.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

[Arnauld.gallais@cerema.fr](mailto:Arnauld.gallais@cerema.fr)